



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

**Service eau agriculture
forêts et espaces naturels**

Réf : DDTM-SEAFEN-AP_n°2023-204

Nice, le 20 NOV. 2023

**ARRÊTÉ PORTANT MISE À JOUR DES INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYÈRES
ET AUX ZONES DE CROISSANCE OU D'ALIMENTATION DE LA FAUNE
PISCICOLE DANS LES ALPES-MARITIMES**

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.432-3 et R. 432-1 à R 432-1-5 ;

VU l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R, 432-1 du code de l'environnement ;

VU l'avis du Président de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique en date du 22 mars 2023 ;

VU l'avis de l'Office français de la biodiversité en date du 22 mars 2023 ;

VU l'avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites émis lors de sa séance du 28 juin 2023 ;

VU l'avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques émis lors de sa séance du 27 octobre 2023 ;

VU l'absence d'observations résultant de la mise à disposition par voie électronique du public du 24 août au 13 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de préserver les frayères de la truite fario, du Barbeau méridional, du Chabot et de la Blennie fluviatile ;

CONSIDÉRANT la nécessité de préserver les zones de croissances et d'alimentation de la truite fario, du Barbeau méridional, du Chabot, de la Blennie fluviatile et de l'écrevisse à pattes blanches ;

CONSIDERANT que, en application de l'article R 432-1-4 du code de l'environnement; les inventaires relatifs aux frayères et aux zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole dans les Alpes-Maritimes sont mis à jour au moins une fois tous les dix ans ;

Sur proposition du directeur département des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes :

ARRÊTE

Article 1 : Objet

Le présent arrêté délimite les frayères, les zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole et des crustacés dans le département des Alpes-Maritimes conformément à l'article L.432-3 du Code de l'environnement.

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2012.

Article 2 : Définition

Constitue une frayère à poissons au sens de l'article L.432-3 du Code de l'environnement, toute partie de cours d'eau visée dans les annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Constitue une zone de croissance ou d'alimentation des crustacés, au sens de l'article L.432-3 du Code de l'environnement, toute partie de cours d'eau visée dans l'annexe 3 du présent arrêté.

Article 3 : Inventaire liste 1 « poissons »

L'inventaire prévu à l'article R.432-1-1-I du Code de l'environnement des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères de barbeau méridional, de truite et de chabot est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 4 : Inventaire liste 2 « poissons »

L'inventaire prévu à l'article R.432-1-1-II du Code de l'environnement des parties de cours d'eau sur lesquelles ont été observées la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins de blennie fluviatile est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe 2 du présent arrêté.

Article 5 : Inventaire liste 2 « écrevisses »

L'inventaire prévu à l'article R.432-1-1-III du Code de l'environnement des parties de cours d'eau sur lesquelles la présence d'écrevisses à pattes blanches a été observée est constitué des parties des cours d'eau visées à l'annexe 3 du présent arrêté.

Article 6 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministère en charge de l'écologie.

L'absence de réponse dans un délai de quatre mois, constitue un rejet tacite du recours.

Le présent arrêté, ainsi que les décisions de rejet des recours gracieux et hiérarchiques, peuvent être déférés dans un délai de deux mois auprès du Tribunal administratif de Nice.

Article 7 : Publication et exécution

Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes et le chef de service départemental de l'office français de la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes-Maritimes
- affiché dans toutes les mairies du département

De plus, une cartographie numérique du département représentant l'ensemble des tronçons de cours d'eau figurant dans les annexes 1,2 et 3 est disponible à l'adresse suivante :

<https://openddtm.fr/06/index.php/view/map?repository=dirpublic&project=Frayerre>

Le Préfet des Alpes-Maritimes
CAB 4831

Hugues MOUTOUH

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYÈRES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE
DE LA FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
 Liste des espèces fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement

ANNEXE 1

Liste 1 Poissons : Inventaire des parties des cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce

Espèces concernées : Barbeau méridional, Chabot, Truite fario

Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Espèces présentes
--------------------------------	--------------------	-------------------	-------------------

Bassin du VERDON

L'Artuby	Limite départementale 04/06, commune VALDEROURE	Limite départementale 83/06, commune SERANON	Truite fario
Rieu Tort	Source, commune SERANON	Limite départementale 83/06, commune SERANON	Truite fario
Lane	Source, commune ANDON	Confluence Artuby, commune de VALDEROURE	Truite fario

Bassin du la SIAGNE

Siagne	Confluence avec le Vallon de Nans, commune ESCRAGNOLLES	Confluence avec la Siagne de le Pare, commune ESCRAGNOLLES	Truite fario
Siagne de Pare (Siagnole d'Escagnolles)	Extrémité amont du tronçon Interdépartementale 06/83 (cascade du Raïs), commune ESCRAGNOLLES	Confluence avec la Siagne, commune ESCRAGNOLLES	Barbeau méridional & Truite fario
Siagne (tronçon interdépartementale)	Confluence avec la Siagne de la Pare, commune ESCRAGNOLLES	Limite départementale, confluence avec la Frayère, commune de AURIBEAU-SUR-SIAGNE	Barbeau méridional & Truite fario
Frayère	Confluence avec le Vallon des Ribes (aval station d'épuration Peymeinade), commune PEYMEINADE	Confluence avec la Siagne, commune de AURIBEAU-SUR-SIAGNE	Barbeau méridional
Mourachonne	Passage sous la RD 6185 (Pénétrante Cannes-Grasse), commune MOUANS-SARTOUX	Confluence avec la Siagne, commune de PEGOMAS	Barbeau méridional
Siagne	Aval de la Siagne interdépartementale, commune PEGOMAS	Seuil Anti-sel, commune de MANDELIEU-LA-NAPOULE	Barbeau méridional

Bassin de la GRANDE FRAYERE

Grande frayère	Passage sous l'autoroute A8, commune LE CANNET	Mer, commune CANNES	Barbeau méridional
Petite frayère	Pont de la déchetterie de Coudouron, commune LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE	Confluence avec la Grande Frayère, commune CANNES	Barbeau méridional

Bassin de la BRAGUE

Brague	Source, commune CHATEAUNEUF DE GRASSE	Mer, commune Antibes	Barbeau méridional ; Truite fario
Bouillide	Source, commune MOUGINS	Confluence avec la Brague, commune BIOT	Barbeau méridional

Bassin du LOUP

Loup	Source, commune ANDON	Mer, commune de VILLENEUVE-LOUBET	Barbeau méridional & Truite fario
Ganière	Confluence avec le vallon du Vespluis, commune COURSEGOULES	Confluence avec le Loup, commune de GREOLIERES	Truite fario
Vallon des Combes	Source, commune COURMES	Confluence avec le Loup, commune de COURMES	Truite fario
Miagne	Pont du Hameau des cigales, commune ROQUEFORT-LES-PINS	Confluence avec le Loup, commune de ROQUEFORT-LES-PINS	Barbeau méridional

Bassin de la CAGNE

Cagne	Source, commune COURSEGOULES	Mer, commune de CAGNES-SUR-MER	Barbeau méridional & Truite fario
Malvan	Pont de la RD2, commune SAINT-PAUL	Confluence avec la Cagne, commune CAGNES-SUR-MER	Barbeau méridional

Bassin du VAR

Var	Pont d'Estenc, commune ENTRAUNES	La Mer, commune NICE	Barbeau méridional & Truite fario
Garreton	Pied de la Falaise, Limite zone coeur du PN Mercantour, commune ENTRAUNES	Confluence avec le Var, commune ENTRAUNES	Truite fario
Ruisseau de Chastelonette	Point cote 1320 (confluence ravin des Rinieres), commune SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES	Confluence avec le Var, commune ENTRAUNES	Truite fario
Ravin du Mounard	Confluence Vallon de Trinquier, commune SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES	Confluence avec le Var, commune SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES	Truite fario
Riou d'Eaux, et ses affluents	Source, commune VILLENEUVE-D'ENTRAUNES	Confluence avec le Var, commune VILLENEUVE-D'ENTRAUNES	Truite fario
Barlatte	Confluence Barlattette, commune CHATEAUNEUF-D'ENTRAUNES	Confluence avec le Var, commune GUILLAUMES	Truite fario
Vallon des Roberts	Source, commune GUILLAUMES	Confluence avec le Var, commune GUILLAUMES	Truite fario
Vallon de Tireboeuf	Source, commune GUILLAUMES	Confluence avec le Var, commune GUILLAUMES	Truite fario
Vallon de Cante	Confluence entre le Rio et le Riou de la Palud, commune SAUZE	Confluence avec le var, commune GUILLAUMES	Truite fario
Riou de Daluis	Confluence avec le ruisseau de Clape Point cote 898, commune DALUIS	Confluence avec le Var, commune DALUIS	Barbeau méridional & Truite fario
Roudoule	Source, commune AUVARE	Confluence avec le Var, commune PUGET-THENIERS	Barbeau méridional & Truite fario
Riou Blanc	Source, commune THIERY	Confluence avec le var, commune VILLARS-SUR-VAR	Truite fario
Cians, ses affluents et sous affluents	Passage buse de la station d'epuration de Beuil, commune BEUIL	Confluence avec le Var, commune TOUET-SUR-VAR	Truite fario
Cians, ses affluents et sous affluents	Confluence avec le ruisseau Ciavanelle, commune de RIGAUD	Confluence avec le Var, commune TOUET-SUR-VAR	Barbeau méridional
Vallon de Saint-Blaise, et ses affluents	Source, commune SAINT-BLAISE	Confluence avec le Var, commune SAINT- BLAISE	Barbeau méridional & Truite fario

Bassin du VAR – Sous bassin de la VESUBIE

Vésubie y/c Boréon et Madone de Fenestre, leurs affluents et sous affluents	Sources, commune de SAINT-MARTIN-VESUBIE	Confluence avec le Var, commune UTELLE	Truite fario
Vésubie	Confluence avec le Riou de la Bolene	Confluence avec le Var, commune UTELLE	Barbeau méridional
Riou de Lantosque	Confluence avec le vallon de Baudo, commune LANTOSQUE	Confluence avec la Vésubie, commune de LANTOSQUE	Barbeau méridional
Vésubie y/c Boréon et Madone de Fenestre	Sources, commune de SAINT-MARTIN-VESUBIE	Confluence avec le vallon de l'imberguet	Chabot

Bassin du VAR - Sous-bassin de la TINEE

Tinee	Source, commune SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	Confluence avec le Var, commune UTELLE	Truite fario
Tinee	Confluence avec le vallon d'Abéliéra	Confluence avec le Var, commune UTELLE	Barbeau méridional
Vallon de Gialorgues	Prise d'eau de l'usine hydro-electrique de Gialorgues, commune SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	Confluence avec la Tinee, commune SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	Truite fario
Vallon de Sestrière	Refuge de Sestrière	Confluence avec le vallon de Gialorgues	Truite fario
L'Ardon	Source, commune SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	Amont de l'Ardon couvert, commune SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	Truite fario
Vallon de Rabuons	Surverse du lac de Rabuons	Confluence avec la Tinee, commune SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	Truite fario
Vallon du Bourguet	Prise d'eau ancien Canal rive droite, commune SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	Confluence avec la Tinee, commune SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	Truite fario
Vallon de Roya, et ses affluents	Source, commune SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	Confluence avec la Tinee, commune SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	Truite fario
Vallon de Louch	Source, commune ISOLA	Confluence avec la Tinee, commune ISOLA	Truite fario
Torrent de la Guercha, et ses affluents	Source, commune ISOLA	Confluence avec la Tinee, commune ISOLA	Truite fario
Vallon de Chastillon et ses affluents	Source, commune ISOLA	Confluence avec la Guercha, commune ISOLA	Truite fario
Vallon de Mollières, et ses affluents	Source, commune VALDEBLORE	Confluence avec la Tinee, commune SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	Truite fario
Vionène et affluents	Amont de Vignols, commune ROUBION	Confluence avec la Tinee, commune SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	Truite fario
Vallon des Millefont et Gros Vallon et affluents	Sources des Millefont, commune VALDEBLORE	Confluence du Gros Vallon avec le Vallon de Bramafan, commune VALDEBLORE	Truite fario
Vallon du Monar	Source, commune CLANS	Confluence avec la Tinee, commune CLANS	Truite fario
Vallon du Monar	Pont Romain, commune CLANS	Confluence avec la Tinee, commune CLANS	Barbeau méridional
Ruisseau de Cramassouri et ses affluents	Source, commune LA TOUR	Confluence avec la Tinee, commune LA TOUR	Barbeau méridional & Truite fario

Bassin du VAR - sous- bassin de l'ESTERON

L'Esteron	Limite departements 04/06, commune SAINT-AUBAN	Confluence avec le Var, commune LE BROC	Truite fario
L'Esteron	Clue de Saint-Auban, commune SAINT-AUBAN	Confluence avec le Var, commune LE BROC	Barbeau méridional
Bouyon	Source, commune COURSEGOULES	Confluence avec l'Esteron, commune LE BROC	Truite fario
Latti	Source, commune REVEST-LES-ROCHES	Confluence avec l'Esteron, commune GILETTE	Barbeau méridional

Ruisseau de Ciavarlina, et ses affluents	Source, commune TOUDON	Confluence avec l'Esteron, commune GILETTE	Barbeau méridional
Riou de Pierrefeu	Confluence du Vallon de Mont Gros, commune PIERREFEU	Confluence avec l'Esteron, commune PIERREFEU	Barbeau méridional
Riou de Collongues, et ses affluents	Source, commune AMIRAT	Confluence avec l'Esteron, commune LES MUJOLS	Barbeau méridional & Truite fario
Gros Riou, et ses affluents	Source, commune CUEBRIS	Confluence avec l'Esteron, commune ROQUESTERON	Barbeau méridional
Vallon de la Bouisse	Source, commune CONSEGUDES	Confluence avec l'Esteron, commune ROQUESTERON-GRASSE	Truite fario
Riolan, ses affluents et sous affluents	Source, commune LA PENNE	Confluence avec l'Esteron, commune SIGALE	Barbeau méridional & Truite fario
Vallon de la Chabriere	Confluence avec le Vallon de Miaynes, commune ROQUESTERON-GRASSE	Confluence avec l'Esteron, commune ROQUESTERON-GRASSE	Barbeau méridional
Vallon de Vegay	Pied de la cascade, commune AIGLUN	Confluence avec l'Esteron, commune AIGLUN	Truite fario
Ruisseau de la Faye et ses affluents	Source, commune LE MAS	Confluence avec l'Esteron, commune SAINT-AUBAN	Truite fario
Vallon de Saint-Pierre	Confluence avec le Torrent de la Sagne	Confluence avec l'Esteron, commune SAINT-AUBAN	Barbeau méridional
Gironde, et ses affluents	Source, commune LE MAS	Confluence avec l'Esteron, commune AIGLUN	Truite fario
Gironde, et ses affluents	Confluence avec le vallon de la Chaume	Confluence avec l'Esteron, commune AIGLUN	Barbeau méridional

Bassin des PAILLONS

Banquiere (Gabre et ruisseau de Ste Claire)	Point cote 547, vallon de Peloubier a l'extremite du vallon de Peloubier, commune LEVENS	Confluence avec le Paillon de Nice, commune de NICE	Barbeau méridional
Paillon de Nice	Confluence des Paillons de Contes et de l'Escarene, commune CANTARON	Confluence avec la mer	Barbeau méridional
Paillon de Contes et vallon de Planfae	Source, commune LUCERAM	Confluence avec le Paillon de l'Escarene, commune CANTARON	Barbeau méridional & Truite fario
Paillon de l'Escarene, ses affluents et sous affluents	Source, commune LUCERAM	Confluence avec le Paillon de Contes, commune CANTARON	Barbeau méridional
Ruisseau de la Garde	Confluence avec le ruisseau de L'iscla	Confluence avec le Paillon de Contes, commune de BLAUSASC	Barbeau méridional

Bassins COTIERS EST

Magnan, et ses affluents	Pont de la route 914, commune NICE	Amont du Magnan couvert, commune NICE	Truite fario
Borrigo	Cascade a l'ancienne carriere, commune SAINTE-AGNES	Amont du Borrigo couvert, commune MENTON	Truite fario & Barbeau méridional
Careï	Pont de la RD 2566 sous Castillon, commune CASTILLON	Amont du Careï couvert, commune MENTON	Truite fario
Torrent de Gorbio	Confluence des ravins du Rank et du Ray, commune GORBIO	Amont du Gorbio couvert, commune MENTON	Truite fario

Bassin de la ROYA

La Roya	Source, commune TENDE	Frontiere italienne, commune BREIL-SUR-ROYA	Chabot
Le Refrei	Confluence avec le vallon de Lamentargue, commune de TENDE	Confluence avec la Roya, commune de TENDE	Chabot
Bieugne et ses affluents	Source, commune TENDE	Confluence avec la Roya, commune de TENDE	Chabot
Roya et affluents et sous affluents	Source, commune TENDE	Frontiere italienne, commune BREIL-SUR-ROYA	Truite Fario
La Roya	Barrage de Breil-sur-Roya	Frontiere italienne, commune BREIL-SUR-ROYA	Barbeau méridional
Bevera, ses affluents et sous affluents	Source, commune MOULINET	Frontiere italienne, commune BREIL-SUR-ROYA	Truite fario
Bevera	La cascade du Pion	Frontiere italienne, commune BREIL-SUR-ROYA	Barbeau méridional
Nieya	Source, commune SOSPEL	Confluence avec la Bevera, commune SOSPEL	Barbeau méridional
Bassera	Source, commune SOSPEL	Confluence avec la Bevera, commune SOSPEL	Barbeau méridional

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE
DE LA FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Liste des espèces fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement

ANNEXE 2

Liste 2 Poissons : inventaire des parties de cours d'eau ou la présence de l'espèce considérée a été constatée au cours de la période des dix années précédentes

Espèce concernée: **Blennie fluviatile**

Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Espèces présentes
Brague	Seuil de St Pierre, en aval Pont de Muratore, commune BIOT	Mer, commune ANTIBES	Blennie fluviatile
Cagne	Seuil de l'ASA du Val de Cagnes, commune CAGNES-SUR-MER	Amont de la couverture urbaine de la Cagne, commune CAGNES-SUR-MER	Blennie fluviatile
Grande Frayère	Pont du stade Ranguin, commune CANNES	Limite transversale à la mer, commune de CANNES	Blennie fluviatile
Siagne y compris son ancien lit	Seuil aval pont de la D 6007, commune MANDELIEU-LA-NAPOULE	Limite transversale à la mer, commune MANDELIEU-LA-NAPOULE	Blennie fluviatile
Var	Seuil 16, commune de GILETTE	Mer, commune NICE	Blennie fluviatile
Les Paillons	Entrée de la couverture, commune de NICE	Mer, commune NICE	Blennie fluviatile
Le Loup	Pont de Villeneuve, commune de VILLENEUVE-LOUBET	Mer, commune VILLENEUVE-LOUBET	Blennie fluviatile

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES
D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA FAUNE PISCICOLE
AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
Liste des espèces fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement

ANNEXE 3

Liste 2 écrevisses: Inventaire des parties de cours d'eau ou la présence de l'espèce considérée a été constatée au cours de la période des dix années précédentes

Espèce concernée : écrevisses a pattes blanches

Bassin du VERDON

Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Espèce présente
Lane	Passage de la RD 5, commune ANDON	Pont RD80, commune de VALDEROURE	Écrevisses a pattes blanches
Vallon Mavirette	Source	Confluence avec la Lane	Écrevisses a pattes blanches
Ruisseau St Jean	Source	Croisement RD2	Écrevisses a pattes blanches
Artuby	Limite départementale 04/06, commune VALDEROURE	Limite départementale 83/06, commune SERANON	Écrevisses a pattes blanches
Vallon de Val de Roure	Aval confluence, point IGN côté 1065, commune de VALDEROURE	Confluence avec la Lane rive droite amont STEP, commune VALDEROURE	Écrevisses a pattes blanches

Bassin de la SIAGNE

Siagne	Confluence Siagne de la Pare, commune ESCRAGNOLLES	Pont des Veyans, commune SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE	Écrevisses a pattes blanches
Vallon de la Colle	Route N85, commune ESCRAGNOLLES	Confluence avec le vallon de Thiey, commune ESCRAGNOLLES	Écrevisses a pattes blanches

Bassin du LOUP

Ganiere	Pont de la RD 2, commune GREOLIERES	Confluence avec le Loup, commune GREOLIERES	Écrevisses a pattes blanches
Vallon du Bes	Traversee du sentier de randonnée pedestre (alt. 600), commune COURMES	RD 6, commune COURMES	Écrevisses a pattes blanches
Loup	Pont de la D603 route de Cipieres	Pont de la D503 a Bramafan	Écrevisses a pattes blanches
Riou de Gourdon	Pont de la RD 3, commune GOURDON	Confluence avec le Loup	Écrevisses a pattes blanches

Bassin de la CAGNE

Cagne	Point côté IGN 508	Confluence avec le vallon Trigan, commune VENCE	Écrevisses a pattes blanches
-------	--------------------	---	------------------------------

Bassin du VAR

Vallon de l'Espignole	Confluence avec le ravin de Chavalet, commune VILLARS-SUR-VARS	Confluence avec le vallon de Ripert, commune de VILLARS-SUR-VARS	Écrevisses a pattes blanches
-----------------------	--	--	------------------------------

Bassin du VAR – Sous-bassin de la VESUBIE

Vallon de Duranus	Confluence avec le vallon de l'Affaia, commune DURANUS	Aqueduc du canal de la vesubie, commune DURANUS	Écrevisses a pattes blanches
Vallon de l'Imberguet	Pont de la RD 19, commune DURANUS	Passage du canal de la Vesubie, commune UTELLE	Écrevisses a pattes blanches
riou de Figaret	Confluence avec le vallon de Bagnolar, commune UTELLE	Confluence avec la Vesubie, commune UTELLE	Écrevisses a pattes blanches
Vallon de Saint-Colomban	Pont de la route de Gorblaou, commune LANTOSQUE	Confluence avec la Vesubie, commune LANTOSQUE	Écrevisses a pattes blanches
Riou de Lantosque	Confluence avec le vallon de Baudo, commune LANTOSQUE	Amont de la traversee couverte de Lantosque, commune LANTOSQUE	Écrevisses a pattes blanches

Bassin du VAR – Sous-bassin de l'ESTERON

Bouyon	Pont de la RD 1, commune BOUYON	Confluence avec l'Esteron, commune LE BROG	Écrevisses a pattes blanches
Riou de Collongues	Confluence des vallons de la Cressonniere, de Fontagne et de Mardaric, commune COLLONGUES	Confluence avec l'Esteron, commune LES MUJOLS	Écrevisses a pattes blanches
Esteron	Point IGN côté 612	Point IGN côté 581	Écrevisses a pattes blanches

Bassin des PAILLONS

Paillon de Contes	Point IGN côté 496, commune COARRAZE	Point IGN côté 244, Pont de Rio, commune CONTES	Écrevisses a pattes blanches
Ruisseau de l'Erbossiera et du Gazouil, et ses affluents	Point IGN côté 636 sur le ruisseau des Banquettes, commune PEILLE	Confluence du ruisseau de l'Erbossiera avec le Paillon de l'Escarene, commune PEILLE	Écrevisses a pattes blanches

Bassin de la ROYA

Bevera	Pont du quartier St Etienne; Point cote 331, commune SOSPEL	Frontiere italienne, commune SOSPEL	Écrevisses a pattes blanches
Bevera	Cascade du Piao, commune SOSPEL	Confluence avec le vallon de Braus, commune SOSPEL	Écrevisses a pattes blanches
Vallon de Bassera	Confluence du ruisseau de Giaquera; point cote 649, commune BREIL-SUR-ROYA	Confluence avec la Bevera, commune SOSPEL	Écrevisses a pattes blanches
Vallon de la Nieya	Confluence des vallons de la baisse de Levens et de Calcecastagna, commune SOSPEL	Confluence avec la Bevera, commune SOSPEL	Écrevisses a pattes blanches
Merlansson	Alt 820, commune CASTILLON	Confluence avec la Bevera, commune SOSPEL	Écrevisses a pattes blanches
Ruisseau de Caravie'ia	RD54 ; point cote : 684, commune SOSPEL	Confluence avec le Merlansson, commune SOSPEL	Écrevisses a pattes blanches
Ruisseau de Braus	Source, commune SOSPEL	Confluence avec la Bevera, commune SOSPEL	Écrevisses a pattes blanches
Ruisseau Ghiou	Pont de Foutan, commune LUCERAM	Confluence avec la Bevera, commune SOSPEL	Écrevisses a pattes blanches
Roya	Pont de la RD 6204 a l'aval des gorges de Saorge, commune SAORGE	Confluence du ruisseau Audin ; point cote 152, commune BREIL-SUR-ROYA	Écrevisses a pattes blanches
Vallon de Ciavondola	Pont de la RD 2204 ; point cote 673, commune BREIL-SUR-ROYA	Confluence avec la Lavina, commune BREIL-SUR-ROYA	Écrevisses a pattes blanches
Vallon de la Maglia	point cote 631, commune BREIL-SUR-ROYA	Confluence avec la Roya, commune BREIL-SUR-ROYA	Écrevisses a pattes blanches